



**République Française**  
**Département de la Charente-Maritime**  
**Vals de Saintonge Communauté**

Envoyé en préfecture le 28/05/2025

Reçu en préfecture le 28/05/2025

Publié le 28/05/2025

ID : 017-200041689-20250519-CC2025\_073-DE



**Conseil Communautaire du 19 mai 2025**

**Objet : Demande de dérogations scolaires**

**Numéro de délibération : CC2025\_073**

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf mai, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

**Délégués présents :**

Francis BOIZUMAULT, Eric POISBELAUD, Christian FERRU, Daniel LAGARDE, Alain BILLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Jacques BARON, Annie POINOT-RIVIERE, Alain MEGE, Jean-Luc DUGUY, Christine VERNON, Bernard GOURSAUD, Fabrice HILLAIRET, Jean-Claude ALLEIN, Philippe HARMEGNIES, Jean-Michel GAUTIER, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Mathieu RENDU, Alain FOUCHER, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Alain INGRAND, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Joël WICIAK, Marie-Christine PINEAU, Maurice PERRIER, François BERTHON, Michel FILLEUL, Liliane BEGUE, Sylvain MARCHAL, Monique CHEMINADE, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Frédéric MICHEAU, Pierre DENECHERE, Bruno POMMIER, Thierry GIRAUD, Dominique SEYFRIED, Didier BASCLE, Cyril CHAPPET, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Anne DELAUNAY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Renée BONNEAU, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Dominique GUILLON, François PINEAU, Michel LALAIZON, Jean-Claude GODINEAU, Daniel LEMRAY, Paulette MARCOUILLER, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Danielle PERTUS, Laurent BOUILLE, François BOURGEOIS, Pierre TEXIER, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Bastien CHAPACOU

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Régis DUTHILLE donne pouvoir à François BOURGEOIS  
Thierry GOUJEAUD donne pouvoir à Michel FILLEUL  
Olivier FOUCHE donne pouvoir à Frédéric MICHEAU  
Jean-Michel CHARPENTIER donne pouvoir à Maurice PERRIER  
Christian GRATEREAU donne pouvoir à Bernard GOURSAUD  
Françoise MESNARD donne pouvoir à Cyril CHAPPET  
Myriam DEBARGE donne pouvoir à Fabien BLANCHET  
Matthieu GUIHO donne pouvoir à Jean MOUTARDE  
Catherine BAUBRI donne pouvoir à Anne DELAUNAY  
Philippe BARRIERE donne pouvoir à Daniel LAGARDE  
Mathilde MAINGUENAUD donne pouvoir à Michel LAPORTERIE  
Annie PEROCHON donne pouvoir à Jean-Claude GODINEAU

**Absents :**

Fabien BRODU, Rémi LAMARE, Bruno SOGUES, Magali HIDREAU, Charles BELLAUD, Gilles VENNEN, Marie-Agnès BEGEY, Hubert COUPEZ, Philippe LACLIE, Pierre ARNAUD, Serge MARCOUILLE, Alain BELLU, Béatrice GEAY, Didier COSSET, Germain HENNION, Danièle PERAUD, Stéphanie GRIMAUD, Jean-François PANIER, Roland NAZET, Gérard LAMIRAUD, Odile MEGRIER, Emmanuelle CAIVEAU, Jean-Mary BOISNIER, Françoise GUERET, Michel

GARNIER, Wilfrid HAIRIE, Patrick XICLUNA, Marie-Pierre LE SELLIN, Ornella TACHE, Dominique BOUIN, Bruno MAPAL, Valérie FLOCH-R, Maurice PINEAU, Corinne ETOURNEAU, Gaëlle TANGUY, Hénoc CHAUVREAU, Pierre-michel MARCH, Frédéric EMARD, Francis GUAY, Jacques GOGUET, Christelle MARCHET, Patrick REVEILLAUD, Suzanne FAVREAU, Francine MINEAU, Suzette MOREAU, Alain BERTIN, Bernard CAILLAUD, Victor GEOFFROY, Jean-Claude MARTEAU, Didier MARTIN

**Secrétaire de séance :**

Gérard BIELKA

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GUIBERTEAU Cécilia

SERRA Johanna

GROLEAU Karine

HOUET Patricia

REGNAULT Pierrick

**Nombres de membres :**

En exercice : 139

Quorum : 70

Présents : 75

Votants : 87

Pouvoirs : 12

**Publication (affichage) ou notification du :**

# Demande de dérogations scolaires

Envoyé en préfecture le 28/05/2025

Reçu en préfecture le 28/05/2025

Publié le 28/05/2025

ID : 017-200041689-20250519-CC2025\_073-DE



Vu l'article L. 212-8 du Code de l'éducation qui stipule que le conseil communautaire est compétent pour l'ensemble des écoles maternelles ou élémentaires publiques dont la compétence lui a été déléguée,

Vu la délibération CC2016\_114 du conseil communautaire du 12 décembre 2016, relative à la sectorisation scolaire et aux conditions de demandes de dérogation,

Considérant que la dérogation à la carte scolaire est une mesure permettant aux familles de demander l'inscription de leur enfant dans une école située en dehors de leur commune de résidence. Cette démarche est soumise à l'accord de la collectivité compétente et répond à des critères précis définis par la réglementation en vigueur par application de l'article L. 131-5 du Code de l'éducation,

Considérant que l'inscription d'un élève dans une école extérieure à sa commune de résidence peut être accordée sous réserve du respect de certaines conditions. La législation prévoit déjà des cas de dérogations de droit, notamment dans les situations suivantes :

- obligations professionnelles des parents : lorsque la commune de résidence ne propose pas de service périscolaire (restauration et garde d'enfants), rendant impossible la prise en charge de l'élève dans de bonnes conditions ;
- état de santé de l'élève : si des raisons médicales, justifiées par un certificat, attestent la nécessité d'une scolarisation dans une autre commune ;
- fratrie : si un frère ou une sœur est déjà inscrit(e) dans une école publique de la commune d'accueil pour la même année scolaire.

Il est proposé de mettre en place, en sus, un critère supplémentaire :

- pour convenances personnelles (à motiver)

Chaque demande de dérogation fait l'objet d'un examen attentif afin de garantir l'équité entre les familles et d'assurer une répartition équilibrée des élèves au sein des écoles du territoire.

Devant la diversité des situations familiales motivant les demandes de dérogations scolaires, la commission Petite enfance, enfance, jeunesse, éducation a souhaité constituer un groupe de travail afin d'étudier les critères dérogatoires et répondre aux demandes de dérogations scolaires de manière harmonisée et transparente, le groupe de travail a élaboré un formulaire de demande dérogation commun à l'ensemble des communes ayant délégué leur compétence scolaire (en annexe).

Il permet :

- d'uniformiser les démarches administratives sur l'ensemble du territoire concerné,
- de simplifier les demandes pour les familles en évitant des procédures variables d'une commune à l'autre,
- de faciliter l'instruction des dossiers par le service scolaire de la communauté de communes, garantissant une gestion plus efficace et transparente.

Ce document détaille les critères d'éligibilité, les pièces justificatives à fournir, ainsi que les modalités d'examen et de réponse aux demandes.

L'instauration de cette procédure commune constitue une avancée significative pour assurer un traitement équitable des demandes de dérogation tout en prenant en compte les contraintes organisationnelles des familles.

La présente délibération formalise les critères retenus à partir de l'année scolaire 2025/2026.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, après avis favorable de la commission Enfance jeunesse éducation réunie en séance du 7 octobre 2024 :

- d'approuver le nouveau critère proposé : « pour convenances personnelles »,

- d'approuver la mise en place du formulaire de demande de dé
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

- Pour : 56
- Contre : 13
- Abstention : 18

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,